Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN CSN

unité

Conseil central du Montréal métropolitain-CSN • Février 2012, volume 26, numéro 2

RADIO-CANADA

Au cœur d'un service public de qualité

Conseil central du Montréal métropolitain CSN
unité

L'organe officiel
du Conseil central du Montréal métropolitain–CSN
est publié à 2 800 exemplaires
P.P. 40064900
ISSN 1718-1178
Responsable :
Dominique Daigneault
Coordination et rédaction :
Emmanuelle Proulx
Conception graphique :
Jean Gladu et Sophie Marcoux
Montage : Jean Gladu
Correction : Michèle Delsemme
Photographies : Mireille Bénard, Michèle Delsemme, Emmanuelle Proulx
Illustration : Garnotte
Impression : Imprimerie CSN
Distribution :
Module de distribution de la CSN
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
http://www.ccmm-csn.qc.ca
Pour abonnement :
emmanuelle.proulx@csn.qc.ca
Téléphone : 514-598-2021
Télécopieur : 514-598-2020

À l'agenda

Février

1er
Assemblée générale

1, 2 et 3
Exécutif syndical I

7
Secrétariat

8, 9 et 10
Exécutif syndical II

13 et 14
Délégué-e syndical

16 et 17
Department Steward

21, 22 et 23
Accidents et maladies du travail

27, 28 et 29
Exécutif syndical I

27, 28 et 29
Union Executive II

Coup d'œil sur l'assemblée générale

La méthode Toyota dans les soins de santé : un remède empoisonné

Le président du conseil central, Gaétan Châteauneuf, a profité de cette assemblée générale pour souhaiter aux délégué-es une année 2012 riche en combats gagnés ! À noter que sur la scène politique québécoise en 2011 : François Legault a mis en place son parti de droite, la Coalition Avenir Québec. Aussi en 2011, on a vu naître l'extraordinaire mouvement des indignés à l'échelle mondiale et le Québec a aussi connu son mouvement *Occupons*. Par ailleurs, M. Châteauneuf s'est dit heureux du dépôt, lors du conseil confédéral de décembre, d'une plateforme sur l'éducation, soumise aux syndicats et aux organisations affiliées, qui ont jusqu'au 6 février pour la commenter. Une des priorités de la CSN cette année, a-t-il rappelé, sera de travailler au renouveau du syndicalisme et le conseil central y contribuera avec l'ensemble de ses syndicats. Tout au cours de l'année 2012, nous devrons combattre les politiques de droite des gouvernements Harper et Charest, notamment la hausse des droits de scolarité. Bien sûr, nous accompagnerons tout au cours de l'année les syndicats qui seront en renouvellement de convention collective ou bien qui mèneront des batailles pour le respect dans leur milieu de travail.

Nos invité-es :

Sylvain Joubert et **Karine Bélanger**, respectivement vice-président et secrétaire du STT de la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) Arthabaska-Érable, ont fait le bilan du conflit après trois mois et demi de lock-out. La SADC, qui a pour mission de promouvoir le développement communautaire dans les MRC d'Arthabaska et de l'Érable, a décrété un lock-out le 26 septembre. Durant la négociation, l'employeur a fait preuve d'une intransigeance peu commune, avec des demandes sur près de 60 articles de la convention. Malgré son désir de régler, le syndicat a peu d'espoir de pouvoir s'entendre rapidement avec la direction. En décembre, le STT a fait une offre de règlement proposant le statu quo pour le renouvellement de la convention collective avec des augmentations salariales annuelles de 2,5 % pour la durée de la convention. L'employeur l'a rejetée du revers de la main. Pour soutenir le syndicat, on nous invite à nous rendre sur la page Facebook (Solidarité SADC sur Internet) et à contribuer à la campagne du 25 $ qui sera lancée sous peu.

Puis, **Guy Laurion, France Chantal** et **Nicole Daniel** nous ont fait part de l'impact des nouvelles approches de gestion dans le domaine de la santé et des services sociaux. Guy Laurion, du comité exécutif de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN), a présenté la campagne de valorisation, de promotion et de préservation des services publics à la FSSS. France Chantal, conseillère syndicale au Service des relations du travail de la CSN, a présenté l'approche Toyota ou *Lean* (pour minceur) maintenant utilisée dans le réseau de la santé. Essentiellement, cette approche tire ses origines de la modification de la production de masse dans les années 1950 qui reposait, à l'époque, sur la préparation d'une grande quantité de pièces entreposées avant d'être assemblées. Au fil du temps, on a inversé le processus afin de s'assurer de produire strictement en fonction des besoins réels, l'objectif étant de produire avec une main-d'œuvre réduite au minimum. Cette méthode minceur est appliquée dans plusieurs CSSS, notamment au CSSS de la Pointe-de-l'Île, nous a appris Nicole Daniel, la présidente du syndicat. En effet, la direction a pris la décision d'appliquer cette approche afin, dit-on, d'améliorer la performance du service d'aide à domicile pour répondre à l'augmentation des demandes de services et pour rétablir l'équilibre budgétaire. Depuis, tous les jours, les travailleuses et les travailleurs doivent remplir une grille sur les tâches effectuées afin d'en évaluer la pertinence, selon certains standards, et ce, sans tenir compte de la nature du travail accompli, soit le fait que ces services sont offerts à des personnes. Un débat hautement animé a suivi la présentation.

Organisme régional affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN regroupe plus de 94 000 membres du secteur public et du secteur privé, répartis au sein de 400 syndicats sur le territoire des régions administratives de Montréal, de Laval et du Grand Nord du Québec.

www.ccmm-csn.qc.ca

logo FSC

éditorial

Mensonges éhontés pour électeurs

Par Dominique Daigneault
secrétaire générale du CCMM–CSN

« Il faut avoir la lucidité de reconnaître le moment où un parti atteint le crépuscule de son existence et faire les gestes nécessaires pour que tout le travail fait depuis deux décennies ne s'évapore pas en fumée. »

– Jean Allaire

Au-delà de la métaphore boiteuse, les propos de Jean Allaire, fondateur et premier chef de l'Action démocratique du Québec (ADQ) ont le mérite d'être clairs. Si l'ADQ souhaite poursuivre son travail et continuer à marteler ses idées de droite, elle n'a d'autre choix que celui de se fusionner avec la Coalition Avenir Québec (CAQ) de François Legault. S'il ne soulève pas l'enthousiasme chez tous les membres de l'ADQ d'égale façon, ce « mariage de raison » met en lumière le caractère résolument à droite des propositions de la CAQ. Au moment d'écrire ces lignes, nous ne savons toujours pas si les « futurs époux » ont consommé leur union puisque plusieurs voix s'y opposant se sont élevées du côté des 2 500 membres de l'ADQ, qui avaient jusqu'au 19 janvier pour se prononcer sur la fusion.

La fin du *ninisme*

Au début de sa démarche, François Legault soutenait vouloir agir sans porter d'étiquette. Ni à gauche, ni à droite, ni souverainiste, ni fédéraliste disait-il. Certains commentateurs de l'actualité politique ont qualifié cette pseudo-neutralité de *ninisme*. Mais le chat est bien vite sorti du sac ! *Exit* la neutralité. Car c'est bien avec l'ADQ qu'il a choisi de s'allier. Qui plus est, deux ex-adéquistes devenus indépendants à l'automne 2009, soit Éric Caire, député de La Peltrie et Marc Picard, député des Chutes-de-la-Chaudière, se joindront aux trois ex-péquistes Daniel Ratthé, Benoît Charrette, François Rebello et aux quatre députés adéquistes, Gérard Deltell, Sylvie Roy, François Bonnardel et Janvier Grondin pour former un caucus de neuf députés caquistes à l'ouverture de la session de l'Assemblée nationale alors que le congrès de fondation du parti n'aura lieu qu'en mars. Rappelons qu'Éric Caire, défait par une voix par Gilles Taillon lors de la course à la chefferie de l'ADQ en 2009, défendait un programme dont l'objectif était d'amener l'ADQ encore plus à droite ! D'ailleurs, lors d'un point de presse tenu le 19 décembre dernier, Éric Caire tenait les propos suivants : « Je vous mets au défi […] de regarder le programme de l'ADQ que j'ai défendu et la proposition de la coalition, puis de me dire s'il y a des écarts si grands que ça ». Le moins qu'on puisse dire, c'est que l'orientation politique du *On verra* des débuts de la CAQ se précise de plus en plus.

Du pain sur la planche…

Évidemment, surveiller la CAQ ne sera pas notre seule préoccupation lors de la prochaine session parlementaire. Nous garderons le cap sur nos luttes prioritaires. À cet égard, nous porterons une attention particulière au sort qui sera fait aux recommandations de la Commission de l'économie et du travail quant à la modernisation des dispositions anti-briseurs de grève au Code du travail. L'adoption de celles-ci mettrait fin à l'utilisation indirecte de salarié-es de remplacement lors d'un conflit de travail comme ce fut le cas, entre autres, dans le conflit au *Journal de Montréal*. Bien entendu, nous continuerons de lutter contre les mesures antisociales prévues dans le budget du gouvernement Charest, notamment en participant activement à diverses actions, dont celle appelée par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics le 16 février prochain. Rappelons que les trois revendications prioritaires portées par la coalition sont le retrait annoncé de la hausse des droits de scolarité, le retrait de la taxe santé de 200 $ par personne et le retrait de la hausse annoncée des tarifs d'électricité. Le mouvement étudiant sera lui aussi de la partie et mènera une offensive contre le gouvernement afin qu'il renonce à sa volonté de hausser les droits de scolarité et le conseil central appuiera sans réserve cette lutte pour l'accès à l'éducation.

Ce ne sont là que quelques-uns des enjeux qui nous préoccupent. La lutte du mouvement syndical en est une de longue haleine et doit se mener sur plusieurs fronts. Si des partis politiques naissent et meurent, les revendications sociales pour un monde meilleur, elles, demeurent.

Le 15 décembre, une journée de réflexion s'est tenue pour souligner la Journée internationale des migrants

L'expansion des programmes temporaires de travail

Enjeux et perspectives

Faisant écho à la Commission populaire sur les programmes temporaires de travail tenue l'an dernier, le Front de défense des non-syndiqué-es a organisé une seconde journée de réflexion pour souligner la Journée internationale des migrants. Le premier rendez-vous traitait des différents programmes fédéraux de travail migrant temporaire. Cette année, la réflexion a porté sur les rouages du système et le contexte qui favorise le développement de ce type de travail.

L'expansion de la migration temporaire s'inscrit dans le phénomène de la mondialisation. La dernière crise financière nous a appris que l'économie mondiale est en constante mutation. La logique de production locale et industrielle a cédé le pas à la financiarisation de l'économie : les capitaux n'ont plus de frontières, ce qui rend le mode de production industrielle vulnérable aux soubresauts des marchés. On connaît trop bien le phénomène de délocalisation qui a contraint les pays occidentaux à repositionner leur économie. Les emplois qui se sont développés dans de nouveaux secteurs d'activité, notamment les services et les technologies, sont souvent moins bien rémunérés, plus précaires et plus difficiles à syndiquer. Les rapports dans le monde du travail ne sont plus les mêmes qu'à l'époque où ont été conçues les lois du travail, il y a plus de quarante ans. Les règles de la concurrence favorisent de plus en plus le recours aux programmes de travail migrant. En revanche, les travailleuses et les travailleurs des pays dits émergents cherchent à échapper au chômage et à l'exploitation en acceptant de travailler temporairement dans des pays tel le Canada. Pour ces pays à l'économie subordonnée à l'Occident, l'exportation du travail sur une base temporaire représente une source de revenus non négligeable. L'exemple des Philippines est probant. Quelque 11 millions de Philippins travaillent à l'étranger, soit environ 24 % de la population. En 2010, l'envoi de fonds pour soutenir les familles restées au pays a atteint 21,3 milliards de dollars américains.

Travail migrant en expansion

À l'origine, les programmes canadiens ont été conçus pour répondre à un besoin de main-d'œuvre dans des secteurs spécifiques, ceux des aides familiales et des travailleurs agricoles. Mais aujourd'hui, il en va tout autrement. Les caprices de l'économie créent des situations de rareté de main-d'œuvre qui justifient, selon le point de vue néolibéral, un marché du travail plus flexible, ce qui entraîne l'expansion du travail migrant temporaire. Les statistiques révèlent un phénomène qui est là pour rester : au Canada, le nombre de travailleurs migrants temporaires est passé de près de 90 000 à plus de 282 000 entre 2000 et 2009. En 2010, le Québec a accueilli 30 000 des travailleurs migrants admis au Canada. C'est ainsi que nous retrouvons des travailleurs provenant de plusieurs pays, notamment des Philippines, dans de nombreux lieux de travail : monteurs de lignes à Montréal, soudeurs à la réfection du pont Pierre-Laporte à Québec et travailleurs d'abattoir en Beauce.

L'action syndicale

Nos lois du travail ne répondent plus à cette nouvelle division du travail et limitent l'action syndicale tant au niveau du droit à la syndicalisation que du droit à la représentation syndicale. Dans un tel contexte, les travailleuses et travailleurs migrants temporaires peinent à faire exercer leurs droits. La nature même des programmes fédéraux est en cause de même que les intermédiaires, bien souvent des agences de placement. L'encadrement législatif est également déficient à plus d'un point de vue. Les règles sont conçues pour favoriser le recrutement et non la protection des travailleurs.

Ce contexte pose des défis au mouvement syndical sur plusieurs aspects. Pour répondre aux aspirations légitimes des travailleurs migrants, les organisations syndicales au Nord doivent considérer les revendications syndicales du Sud. À cet effet, le dernier conseil général de la Confédération syndicale internationale (CSI), en octobre dernier, a inclus une politique sur la main-d'œuvre migrante dans son plan d'action. Cette politique dénonce l'exploitation grave des travailleurs. Les programmes mis en place par les pays du Nord restreignent les droits syndicaux des travailleurs : ceux-ci n'ont pratiquement aucune chance de négocier leurs conditions de travail et ne sont habituellement pas autorisés à changer d'employeur. La CSI réclame notamment la parité de traitement entre les travailleurs migrants et ceux du pays de destination. De plus, elle estime que les Nations Unies et l'Organisation internationale du travail doivent jouer un rôle de gouvernance en matière de migration en assurant le respect des droits des travailleurs migrants.

Nos organisations syndicales, particulièrement la CSN, se sont prononcées plus d'une fois sur les enjeux de l'immigration et les défis que cela représente pour la société et nos milieux de travail. La CSN a également adopté des positions sur le travail migrant temporaire à l'instar d'organisations de défense des travailleurs non syndiqués. Ces positions rejoignent les principes énoncés dans la politique de la CSI.

Cette volonté politique doit se traduire en actions portées par le mouvement ouvrier. Les travailleurs migrants temporaires comprennent difficilement les limites de l'action syndicale dans le cadre législatif actuel. Pourtant, leurs espoirs d'obtenir justice résident dans la capacité de mobilisation des organisations syndicales. Aujourd'hui, c'est l'immigration telle que nous l'avons définie jusqu'à maintenant qui se redessine. Le phénomène du travail migrant temporaire est mondial. Il y a fort à parier que l'ambitieux développement du Plan Nord accentuera le recours à une telle main-d'œuvre dans les prochaines années.

Manon Perron
Trésorière du CCMM-CSN

Disparités de traitement dans les conventions collectives

Une réflexion s'impose

Combattre les inégalités sociales, c'est aussi développer une réflexion sur les disparités en milieu de travail. Dans notre édition de janvier, nous avons abordé la question des disparités de traitement de façon générale. Dans ce deuxième article, nous nous penchons spécifiquement sur les disparités dans les conventions collectives.

La Loi sur les normes du travail du Québec interdit les disparités de traitement au travail, mais il est possible de la contourner puisqu'il est difficile de la faire appliquer.

Nos conventions collectives doivent donc bonifier et compléter l'encadrement nécessaire à la protection contre les inégalités de traitement chez un même employeur. Elles se doivent de le faire particulièrement dans un marché du travail en mutation où les emplois atypiques se multiplient au détriment des emplois traditionnels.

Les emplois atypiques sont généralement précaires et n'offrent aucun avenir, aucune garantie, peu ou pas d'avantages sociaux ni de protection juridique, peu ou pas de régime de retraite et un accès limité à la syndicalisation. Les travailleuses et les travailleurs qui occupent ces emplois doivent être mieux protégés dans nos conventions collectives.

Traitement inégal

Chercheur à l'Université Laval, Jean Bernier a démontré que de nombreuses conventions collectives négociées au Québec, dans différents secteurs, comportent des conditions de travail inégales selon les différents statuts d'emploi, sans aucune compensation pour les salarié-es discriminés. Les conventions collectives analysées désignent, sous une multitude de termes, les travailleurs atypiques ou à statut précaire. Les plus fréquents sont les « temps partiel » et les « occasionnels ». Plusieurs ne sont même pas nommés dans le texte de convention qui semble ne s'appliquer qu'aux « temps plein » alors que leur statut d'emploi est clairement cité dans d'autres conventions ou dans des lettres d'entente annexées.

Tous ces emplois atypiques ont en commun de ne pas donner accès à certains avantages de la convention collective. Parmi eux, les avantages de l'ancienneté (calcul et cumul différenciés); le salaire horaire, les primes, l'indemnité minimale pour présence au travail et les heures supplémentaires; les congés payés (annuels, fériés, maladie, mariage, deuil, mobiles ou autres), les libérations syndicales ou sans solde; l'accès aux procédures de grief; les mises à pied; les avantages sociaux comme les assurances et le régime de retraite, et même l'accès aux équipements de sécurité.

Solidarité syndicale

Il est de notre devoir de tenter d'éliminer les disparités de traitement dans nos conventions collectives. Notre solidarité en dépend. Méfions-nous des statuts d'emploi lorsqu'ils deviennent prétextes à des conditions de travail inférieures. Les pressions des employeurs nous font revoir notre sens de l'équité dans une perspective intergénérationnelle. Ainsi, avec le chercheur Jean Bernier, on peut s'interroger à savoir si les plus anciens refusent parfois de concéder aux salarié-es atypiques, souvent plus jeunes, des conditions ou des avantages susceptibles d'entraîner pour eux-mêmes une certaine réduction de leurs propres conditions de travail.

Et d'autre part, les défavorisés de nos conventions collectives peuvent se demander s'ils financent un syndicat qui les représente sans bénéficier pour autant de ses avantages. À tout le moins, les exclus devraient obtenir une juste compensation conventionnée - monétaire ou autre.

Pour nous aider dans cet effort, la CSN a conçu une grille d'analyse des conditions de travail selon les statuts d'emploi afin d'identifier les groupes d'employé-es discriminés dans nos conventions collectives. Après un tel constat, une réflexion syndicale s'impose.

Jean-Hugues Bastien
Comité droit au travail
Syndicat des communications de Radio-Canada (FNC-CSN)

Un combat pour un service public de qualité

Campagne pour la sauvegarde de Radio-Canada

Depuis plusieurs années, le financement public de Radio-Canada, en dollar constant, est en diminution. Chaque année qui passe voit son budget s'éroder. Avec cette diminution, c'est la présence d'un acteur majeur pour le développement de la télévision, de la radio et des médias francophones qui perd du terrain. Le financement de Radio-Canada représente à l'heure actuelle 34 $ par année par citoyen canadien, plaçant la société d'État au troisième rang des diffuseurs publics les moins bien financés des pays de l'OCDE, tout juste derrière la Nouvelle-Zélande et les États-Unis. La moyenne du financement des télévisions publiques dans le monde est de 87 $ par habitant, selon une étude réalisée par Nordicity en 2009.

Devant ce constat, les membres du Syndicat des communications de Radio-Canada (SCRC–CSN), de concert avec la Fédération nationale des communications (FNC–CSN) et la CSN, ont décidé de relancer la campagne nationale amorcée en 2009 pour la sauvegarde de Radio-Canada.

Bien entendu, le SCRC-CSN craint pour ses membres qui travaillent dans plus d'une centaine de stations de télévision et de radio dispersées aux quatre coins du pays. Mais surtout, le syndicat craint pour l'avenir de notre diffuseur public. Bien que le financement de Radio-Canada se décide au Parlement à Ottawa, la solution repose dans les mains des auditeurs, des internautes et des téléspectateurs.

Tous amis de Radio-Canada, au cœur d'un service public de qualité

C'est pourquoi la présente campagne, sur le thème *Tous amis de Radio-Canada, au cœur d'un service public de qualité*, vise à impliquer les citoyennes et les citoyens pour qu'ils prennent à leur tour la parole dans leurs communautés afin de défendre l'avenir de Radio-Canada auprès des politiciens de tous les partis.

La CSN vous invite donc à mettre sur pied, dans chaque région, des groupes de soutien à Radio-Canada et à vous exprimer auprès de vos élus pour un service public de qualité. Diverses actions nationales seront aussi organisées au cours des prochaines semaines et des prochains mois. Le comité de coordination de la campagne vous invite à diffuser largement l'information auprès de vos ami-es, de vos familles et de vos collègues. Plus nous serons nombreux, plus nous ferons une différence !

La population canadienne a donné comme mission à Radio-Canada, en 1936, d'informer, d'éclairer et de divertir. Le contexte actuel est certes très différent de ce qu'il était à l'époque, mais le mandat de CBC/Radio-Canada demeure le même, soit d'offrir une programmation typiquement canadienne dans les deux langues officielles, qui reflète la diversité linguistique, culturelle et régionale du Canada. Radio-Canada, c'est des stations de radio et de télé partout au Canada, c'est *Espace musique* qui permet à des artistes d'ici de percer, c'est un service de nouvelles hors pair et impartial, c'est un portail Internet regorgeant d'informations, c'est aussi TOU.TV qui reçoit plus de 400 000 visites chaque mois. Bref, c'est un grand pan de notre patrimoine culturel qu'il faut défendre et améliorer.

Vous pouvez suivre la campagne sur Internet, Facebook et Twitter.

➲ **www.amisderadiocanada.com**
➲ **www.facebook.com/amisradiocanada**
➲ **@amisradiocanada**

Félix Cauchy-Charest
Conseiller syndical
à l'information

Couche-Tard

La campagne de syndicalisation continue de progresser dans les dépanneurs Couche-Tard. Un cinquième groupe d'employé-es a décidé de se syndiquer à la CSN. Cette fois, il s'agit du Couche-Tard situé au 18 401, Antoine-Faucon, dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, à Montréal. Une requête en accréditation a été déposée auprès de la Commission des relations du travail le 8 décembre. C'est à suivre.

Menace de fermeture de plusieurs succursales de la SAQ

Un appétit plus grand que la panse!

La Société des alcools du Québec (SAQ) compte fermer plusieurs succursales au cours des prochains mois, afin de procéder à « l'optimisation de son réseau », a appris l'*Unité*. Bien que l'ensemble de ses magasins soit rentable, la société d'État a annoncé la fermeture prochaine des succursales de Pointe-Saint-Charles, dans le sud-ouest de Montréal, ainsi que celles de Côte-des-Neiges et de Saint-Michel. De plus, une fusion entraînera incessamment la fermeture de la succursale de la rue des Forges, à Trois-Rivières. Et cela, c'est sans compter les quatre magasins déjà fermés, notamment celui de Rimouski en 2009. Par ailleurs, la mobilisation citoyenne a permis de contrer la fermeture prévue de la succursale de Lebel-sur-Quévillon.

Une vingtaine de personnes se sont rendues au siège social de la SAQ et au bureau montréalais du ministre des Finances en décembre afin de dénoncer la fermeture de la succursale de Pointe-Saint-Charles, dans le sud-ouest de Montréal

Mobilisation à Pointe-Saint-Charles

Afin de dénoncer cette volonté de fermer leur succursale, des groupes communautaires et des citoyens du quartier de Pointe-Saint-Charles ont lancé une campagne à la mi-octobre. À l'initiative de la Table de concertation communautaire Action-Gardien, qui regroupe une vingtaine d'organismes du quartier, et appuyée par le Syndicat des employé-es de magasins et de bureaux de la SAQ (SEMB-SAQ-CSN), la campagne *SAQ pas ton camp de la Pointe ! Des services au cœur du quartier* vise à démontrer le souhait des citoyennes et des citoyens à protéger les services de proximité à Pointe-Saint-Charles.

« En tant que société d'État, la SAQ a le mandat d'offrir un service à la population. Elle doit faire passer les intérêts de la population avant ceux de ses gestionnaires », a soutenu la porte-parole d'Action-Gardien, Geneviève Grenier.

Selon Patrick St-Pierre, du SEMB-SAQ–CSN, rien ne justifie la fermeture de cette succursale puisqu'elle est rentable et que ses profits sont en croissance. « Tous les jours, on entend le mot *optimisation* à la SAQ. L'an dernier, la phase I de son plan d'optimisation s'est effectuée sur le dos des employé-es et cette année, des magasins seront fermés », a soutenu le secrétaire du SEMB-SAQ.

Pétition

Plusieurs autres actions ont été tenues afin de convaincre la société d'État de renoncer à son intention de fermer la succursale de la *Pointe*. Quelque 4350 personnes ont signé la pétition contre la fermeture et une immense bannière a été installée sur la rue Charlevoix, tout près du magasin. Située tout juste en face d'un métro, la SAQ est implantée à Pointe-Saint-Charles depuis plus de 25 ans et on craint que sa disparition nuise aux efforts de revitalisation du secteur. Il faut préciser que Pointe-Saint-Charles est un quartier pauvre. Desservir les moins bien nantis est sûrement moins payant, aux yeux de la direction de la SAQ…

D'autres fermetures à craindre

Le SEMB-SAQ redoute que d'autres magasins ne soient visés. L'an dernier, le syndicat a effectué sa propre étude sur la base des critères de rentabilité de la SAQ (ventes, achalandage, lieu, etc.) et a estimé que vingt succursales pourraient faire l'objet d'une fermeture à moyen terme. Pour la société d'État, ces magasins ne sont pas suffisamment rentables pour être maintenus ouverts. Toutefois, selon le syndicat, c'est plutôt une course effrénée aux profits qui motive ces décisions. On sait, par exemple, que le magasin du marché Atwater a vu ses profits « au pied carré » diminuer depuis que la section pour les restaurateurs a été déplacée dans un autre établissement. Il semble bien qu'on veuille faire payer la note aux résidants de Pointe-Saint-Charles pour la rentabilité à la baisse de la succursale Atwater, toutes deux situées dans le sud-ouest de la ville.

Selon le syndicat, ces fermetures auront des impacts importants sur les employé-es qui verront leurs heures coupées. Ce sont principalement les salarié-es à temps partiel qui seront affectés. De plus, les fermetures de succursales en région entraînent un autre phénomène, celui du développement d'agences, qui remplacent les succursales fermées. Ce sont ces dépanneurs hôtes d'un comptoir SAQ. C'est bien la preuve que le besoin demeure, malgré les fermetures.

Un chiffre d'affaires pourtant très enviable

Lors de son exercice financier de 2010-2011, la SAQ a versé un dividende de 914,7 millions de dollars au gouvernement du Québec, soit 60,8 millions de dollars de plus que le montant anticipé dans son Plan stratégique 2010-2012. Le réseau des succursales a accumulé des ventes nettes de 2,365 milliards de dollars au terme de ce même exercice, une hausse de 104,9 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. « Dans ce contexte, il n'y a pas de raison de couper des services aux citoyens. La SAQ génère des profits énormes, elle a le devoir de bien servir le monde. », conclut Patrick St-Pierre.

Un réseau d'entraide dans mon syndicat

Le cœur sur la main

Le mois de février pourrait certainement s'avérer un des mois les plus importants pour le développement des réseaux d'entraide. Il y a certes deux événements à souligner, soit la Journée nationale de l'entraide et la Semaine de prévention du suicide. Mais c'est aussi une période de l'année généralement plus creuse où l'hiver froid et les effets du manque de lumière se font sentir plus lourdement. C'est la période des dépressions saisonnières et ce n'est pas à prendre à la légère.

Le 2 février : Journée nationale de l'entraide

Instaurée il y a trois ans par la CSN à l'instigation des responsables régionaux du développement des réseaux d'entraide, cette journée est une occasion de mettre l'accent sur l'importance que prend le soutien social comme facteur de protection pour contrer toutes les formes de détresse vécues par nos collègues.

Tous les professionnel-les se préoccupant de santé psychologique sont unanimes sur l'importance du soutien social; il nous apparaît donc essentiel d'y consacrer une place de choix. Le soutien social, cette forme de solidarité humaine, volontaire et gratuite, est aussi considéré comme une des voies reconnues d'innovation et de renouvellement de nos pratiques syndicales. Le conseil central vous invite donc à redoubler vos efforts pour implanter un réseau d'entraide dans votre syndicat et à tenir une activité de sensibilisation lors de cette journée ou à une date rapprochée.

Du 5 au 11 février : Semaine de prévention du suicide

Chaque année, plusieurs milieux de travail sont confrontés à une dure réalité : un proche, une collègue ou une connaissance met fin à ses jours, parce qu'arrivé au bout du désespoir et de la souffrance. Malgré une amélioration significative de la situation au cours des dix dernières années selon les statistiques, ces pertes de vie sont encore trop nombreuses et il importe de nous rappeler qu'ensemble, nous y pouvons quelque chose.

Puisque la plus grande part des suicides survient chez des personnes en âge de travailler, c'est donc de nos collègues qu'il s'agit et c'est pourquoi nous devons y consacrer de l'attention et des énergies. Comme le mentionne si justement l'Association québécoise de prévention du suicide (AQPS) dont le conseil central est membre, « Ici, on tient à chacun. Le suicide n'est pas une option. » Vous pouvez consulter le site de l'AQPS, y trouver beaucoup d'information pertinente et surtout des suggestions qui peuvent vous aider à faire une différence dans votre milieu de travail. N'hésitez pas à commander du matériel de sensibilisation et à tenir des activités dans vos établissements pendant cette semaine. Participez à la campagne « Ajouter ma voix » et joignez-vous aux quelque 26 000 personnes qui ont choisi d'ouvrir l'œil et de contribuer à faire reculer les statistiques.

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires ou d'aide pour organiser une telle activité, communiquez avec votre responsable régional du développement des réseaux d'entraide, Gilles Bélanger au 514 598-2222 ou à gilles.belanger@csn.qc.ca.

➲ **www.aqps.info**

➲ **www.ajoutermavoix.com**

---

8 mars 2012

Plus actuel que jamais!

Le féminisme? Plus actuel que jamais! Tel est le thème du 8 mars 2012. Fidèle à ses bonnes habitudes progressistes et féministes, le conseil central participe à plusieurs activités entourant la Journée internationale des femmes :

- Le comité de la condition féminine du conseil central vous invite à un 5 à 7 le 8 mars, au Bistro In Vivo, situé dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve (4264 rue Sainte Catherine Est, angle Letourneux). Il s'agit d'une rencontre informelle où nous célébrerons les acquis du mouvement féministe tout en échangeant sur les luttes à venir. Venez discuter avec nous autour du cocktail rose que nous vous offrons! Le comité de la condition féminine désire profiter de l'occasion pour faire connaître le Bistro In Vivo (www.bistroinvivo.coop), une coopérative de travail créée par deux jeunes femmes. Le Bistro In Vivo fait la promotion des produits d'ici, tant culturels qu'alimentaires et dans un souci d'équité sociale. Pour réservation : Mireille Bénard au 514 598-2030 ou par courriel : mireille.benard@csn.qc.ca

- L'activité organisée conjointement par la condition féminine de la CSN, le comité de la condition féminine du conseil central et le comité des femmes du STTCSN aura lieu le jeudi 8 mars au sous-sol de la CSN. Sujet et heure à déterminer. Pour information : Emmanuelle Proulx, au 514 598-2012, emmanuelle.proulx@csn.qc.ca

- La Table de concertation de Laval en condition féminine (TCLCF) organise une soirée spectacle le mardi 13 mars, à 19 h 30, à la Maison des arts de Laval, au 1395, boulevard de la Concorde Ouest, à Laval. Entrée : 10 $

Les membres des syndicats, femmes et hommes, sont les bienvenus à toutes ces activités.

De plus, n'oubliez pas de commander les superbes épinglettes qui se vendent cette année au prix de 3 $ l'unité. À noter que 0,50 $ par épinglette seront versés à la Fédération des femmes du Québec (FFQ). Pour les commander, contactez l'accueil du conseil central au 514 598-2021.

Campagne de francisation des milieux de travail

La langue est une condition de travail

– Marcel Pepin, 1974

« La langue est une condition de travail, une des conditions les plus importantes », disait l'ancien président de la CSN Marcel Pepin, au congrès de 1974. Trois ans plus tard, le 26 août 1977, la Charte de la langue française était adoptée par l'Assemblée nationale, à Québec.

Depuis, plusieurs changements ont transformé la société québécoise et les défis à relever pour préserver la langue française sont nombreux. On peut notamment penser à la baisse du poids démographique du Québec et du français dans la confédération canadienne. Il y a aussi l'augmentation du nombre de personnes issues de l'immigration qui proviennent de pays dont souvent la langue maternelle est autre que le français. Il faut aussi souligner l'ouverture des marchés économiques et l'omniprésence des nouvelles technologies de l'information et de communication, les fameuses TIC, qui favorisent les échanges à l'échelle mondiale et où l'anglais s'impose. À cela s'ajoute les nombreuses prévisions inquiétantes du recul du français comme langue d'usage, et ce, particulièrement dans la région de Montréal.

Dans ce contexte, il importe de consolider l'usage du français comme langue commune au travail afin que toutes et tous puissent profiter des nombreux avantages que cela comporte. L'utilisation du français comme langue commune au travail permet, entre autres, une meilleure intégration au travail, une amélioration de l'employabilité des personnes, en plus de favoriser l'accès à l'ensemble des formations offertes dans l'entreprise et l'amélioration de la mobilité sociale. Aussi, facteurs non négligeables, les risques d'accidents et de maladies du travail liés à une mauvaise compréhension des règles de sécurité sont réduits, en plus de permettre aux personnes de mieux connaître leurs droits et de bien saisir le rôle de leur syndicat.

Fiers de travailler en français

Lors de son dernier congrès, la CSN a été mandatée par ses délégué-es à soutenir les syndicats dans leurs efforts pour reprendre *l'offensive de la francisation des milieux de travail pour répondre à deux objectifs : consolider le français comme langue de travail au Québec et faciliter l'intégration et le maintien en emploi des travailleuses et travailleurs qui ne maîtrisent pas la langue commune.*

C'est donc dans cet esprit qu'un guide pratique d'intervention en milieu de travail a été produit afin d'outiller les syndicats dans cette démarche. À l'automne dernier, ce guide, *Fiers de travailler en français*, a été acheminé à l'ensemble des syndicats du secteur privé de la CSN. Cet outil de référence traite des droits linguistiques fondamentaux et du programme de francisation prévu par la Charte de la langue française. Il contient aussi des informations sur les comités de francisation, obligatoires dans les entreprises de 100 employé-es et plus. Enfin, cet outil accompagne les syndicats qui souhaitent organiser des cours de français en milieu de travail. À noter que le Fonds de développement et de reconnaissance de la main-d'œuvre de la Commission des partenaires du marché du travail offre des subventions pour financer les cours de français en milieu de travail ou des projets connexes. Le soutien financier peut atteindre une somme maximale de 5 % de la masse salariale, jusqu'à concurrence de 100 000 $.

Une journée pour parler français

Toujours dans l'optique de fournir aux syndicats tous les outils nécessaires pour leur permettre de consolider l'usage du français dans leur milieu de travail, la CSN tiendra une journée thématique le 15 mars prochain. On veut y aborder, entre autres, l'avenir du français au Québec, les droits et les obligations découlant de la Charte de la langue française et l'implantation de cours de français en milieu de travail. On y discutera également d'un phénomène de plus en plus fréquent, l'exigence de la connaissance de l'anglais au travail ou sur les affichages de poste et comment être en mesure d'y répondre. Pour s'inscrire, il faut contacter avant le 1er mars Julie Marquis, du Service des relations du travail de la CSN au 514 529-4978 ou par courriel julie.marquis@csn.qc.ca

Impossible n'est pas français, affirmait un certain Napoléon. Assurément, s'exprimer et travailler en français, c'est mieux se comprendre, mieux travailler et mieux vivre au Québec!

Charest doit reculer!

Retrait de la liste antiterroriste de l'ONU d'Abousfian Abdelrazik

Libéré d'une prison sans murs

Après des années de combat, le Canadien d'origine soudanaise Abousfian Abdelrazik a finalement été retiré de la liste antiterroriste 1267 des Nations Unies à la fin du mois de novembre. Le conseil central salue cette décision, mais s'indigne du fait que M. Abdelrazik ait été maintenu sur cette liste pendant de si nombreuses années malgré le fait que la Gendarmerie royale du Canada et le Service canadien du renseignement de sécurité l'aient tour à tour blanchi de toute appartenance à un réseau terroriste.

M. Abdelrazik avait été soupçonné à tort d'être un membre d'Al-Qaïda et emprisonné à deux reprises en 2003 et 2005 lorsqu'il s'était rendu dans son pays d'origine. Craignant d'être arrêté de nouveau, il s'était réfugié à l'ambassade canadienne à Khartoum, au Soudan, en 2006. C'est à cette époque qu'il a été ajouté à la liste antiterroriste de l'Organisation des Nations Unies (ONU), la fameuse liste 1267.

M. Abdelrazik a soumis une première requête pour être rayé de cette liste en 2007, après qu'il ait été innocenté par les services secrets canadiens. Cependant, cette requête avait été refusée sans qu'aucune raison ne lui soit donnée. De plus, il n'a jamais pu avoir accès à son dossier. Devant les critiques apportées au régime de sanctions de la liste 1267, l'ONU a nommé l'an dernier un médiateur chargé d'analyser les demandes de radiation. C'est par le biais de son bureau que M. Abdelrazik a soumis une nouvelle requête en janvier 2011.

Une liberté rendue

« Il est difficile d'exprimer à quel point je suis heureux d'avoir enfin reçu cette décision. Je flotte sur un nuage, je retrouve enfin la liberté qui m'a été volée », a déclaré M. Abdelrazik, dans un communiqué de presse émis par le groupe de soutien Projet retour au bercail, le 1er décembre. M. Abdelrazik poursuit le gouvernement canadien pour 27 millions de dollars pour l'avoir abandonné.

Lors de son congrès en 2010, le conseil central était mandaté par les délégué-es pour qu'il se joigne aux groupes de défense des droits humains afin de demander le retrait de M. Abdelrazik de la liste 1267. Pour le conseil central, le Canada doit démontrer son opposition ferme à cette liste. Il appuie la démarche de contestation juridique de mise en application du régime 1267 au Canada. Depuis 1999, la résolution 1267 du Conseil de sécurité de l'ONU établit un régime de sanctions. Les individus et les groupes qui se retrouvent « listés » sont sujets à une interdiction de voyage et de port d'arme de même qu'à un gel de leurs avoirs.

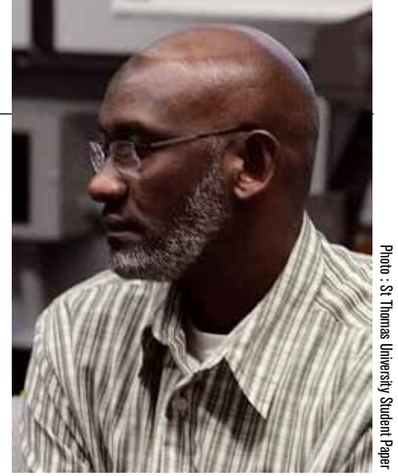

Photo : St Thomas University Student Paper

Abousfian Abdelrazik

Un documentaire de Hugo Latulippe

Projection du film *République* à la CSN

« Sortir du pétrole, sortir de la croissance et sortir du capitalisme ». C'est essentiellement le message que nous livre Hugo Latulippe dans son plus récent documentaire intitulé *République, un abécédaire populaire*. Dans ce film de 90 minutes, le réalisateur donne la parole à des femmes et à des hommes qui s'indignent du sort de leurs pairs et de leur planète. Le réalisateur a consulté une cinquantaine de personnalités publiques, des profs, des artistes, des syndicalistes, des chercheurs, et a retenu les mots d'une trentaine d'entre elles. Les idées qu'on nous livre dans ce film sont inspirantes et porteuses d'espoir pour l'avenir.

Le conseil central organise une projection de ce documentaire le 23 février, à compter de 19 h, au sous-sol de la CSN, au 1601, De Lorimier, à Montréal, métro Papineau.

Cette projection sera suivie d'un échange avec le réalisateur, Hugo Latulippe, de même que Jacques Létourneau, vice-président au comité exécutif de la CSN.

C'est gratuit. Un film à ne pas manquer !

Pour réserver votre place, veuillez communiquer avec Emmanuelle Proulx, au 514 598-2012 ou emmanuelle.proulx@csn.qc.ca

Bienvenue au CCMM–CSN

- **Syndicat des travailleuses et travailleurs de Unibéton–CSN, affilié à la Fédération de l'industrie manufacturière de la CSN.**
- **Syndicat des travailleuses et travailleurs des Couche-Tard de Montréal et Laval–CSN, section Pierrefonds, affilié à la Fédération du commerce de la CSN.**

Le conseil central souhaite la bienvenue à toutes et à tous les nouveaux membres !

Capsule environnement

Kyoto et le Canada

Comment comprendre la décision du gouvernement de Stephen Harper de se retirer du Protocole de Kyoto, décision annoncée lors de la 17e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Durban, en Afrique du Sud ? Difficile d'être plus cynique… Cette décision, non seulement a-t-elle été prise sans qu'aucun débat n'ait été fait à la Chambre des communes, à Ottawa, mais en plus, c'est en toute connaissance de cause que le ministre canadien de l'Environnement, Peter Kent, a annoncé le retrait de l'engagement canadien. Le Canada est l'un des pays les plus touchés par le réchauffement climatique. Dans le Grand Nord canadien, il atteint les 7° C. À l'échelle mondiale, la tendance actuelle indique que le réchauffement sera plus marqué que ce que les scientifiques estimaient. En effet, en 2100, on évalue que la température sera plus élevée de 3,5° C plutôt que les 2° C prévus. Par ailleurs, en juin dernier, le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) soutenait que compte tenu des connaissances actuelles en matière de production énergétique et technologique, 80% de la demande mondiale en énergie pouvaient être comblés par des énergies vertes.

Une manifestation s'est tenue à Montréal le 10 décembre contre le retrait du Canada du Protocole de Kyoto

L'attitude du Canada confirme ce que tout le monde croit : le gouvernement de Stephen Harper est au service d'une industrie extrêmement polluante, les pétrolières, dont les intérêts passent avant ceux de la population. D'ailleurs à Durban, le Prix Fossile de l'année, attribué au pays démontrant la pire attitude en ce qui a trait aux changements climatiques a, une fois de plus, été attribué au Canada. Que nous faudra-t-il pour enfin nous débarrasser de ce gouvernement inconséquent, incohérent et dangereux ? Honte au Canada !

Pétitions pour Kyoto

Deux pétitions ont été lancées pour appuyer le Protocole de Kyoto. La première est parrainée par la députée Louise Beaudoin. Elle est sur le site de l'Assemblée nationale et doit être signée avant le 13 février. Une seconde a été lancée par l'ancien député Daniel Turp. Pour y accéder : danielturpqc.org.

L'entraide, pour mettre du soleil au travail

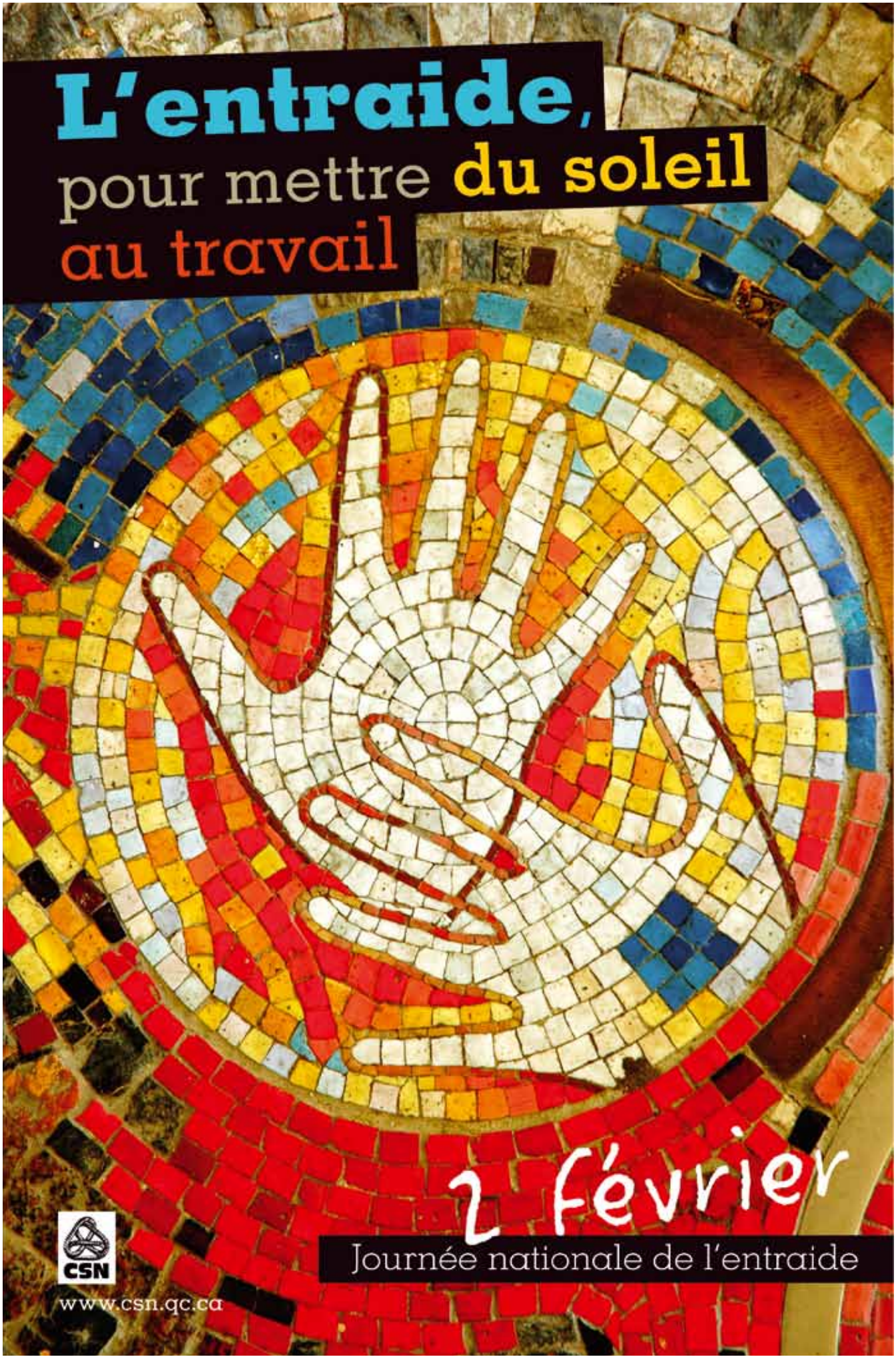

2 février

Journée nationale de l'entraide

CSN

www.csn.qc.ca